



Plan d'études du Baccalauréat universitaire ès Sciences en science forensique/ Bachelor of Science in forensic science/ BSc in forensic science (version 2019)

Informations importantes

Mesure adoptée par la Direction de l'Université de Lausanne, le 25 août 2020 :

En raison de l'évolution sanitaire liée au COVID-19, les plans d'études peuvent connaître les adaptations suivantes en cours de semestre :

- possibilité de passer d'un mode d'enseignement à un autre (présentiel <—> à distance, synchrone <—> asynchrone, passage à l'enseignement co-modal là où il n'était pas prévu au départ).
- adaptation des modalités d'évaluation, sans induire des dérogations aux Règlements d'études (oral <—> écrit, examen <—> validation, travail individuel <—> travail en groupe, travail pratique <—> travail théorique, évaluation en présence <—> évaluation en ligne, etc.)
- modalités alternatives ou décalées dans le temps pour les enseignements, stages, travaux pratiques, terrains et camps qui ne pourraient avoir lieu ou les enseignements qui ne pourraient plus avoir lieu dans la forme initialement prévue.

Les étudiants sont invités à consulter régulièrement le présent plan d'études et les pages consacrées au COVID-19 sur le site de l'Ecole.

Remarques générales et réglementaires

Les cursus de Bachelor et de Maîtrises universitaires ès Sciences ou en Droit à l'Ecole des sciences criminelles (ESC) sont régis par des règlements d'études spécifiques à chaque cursus.

Les noms des cours, la charge horaire et le nombre de crédits ECTS qui leur sont attribués peuvent varier d'une année à l'autre. Ces modifications sont annoncées en début d'année académique.

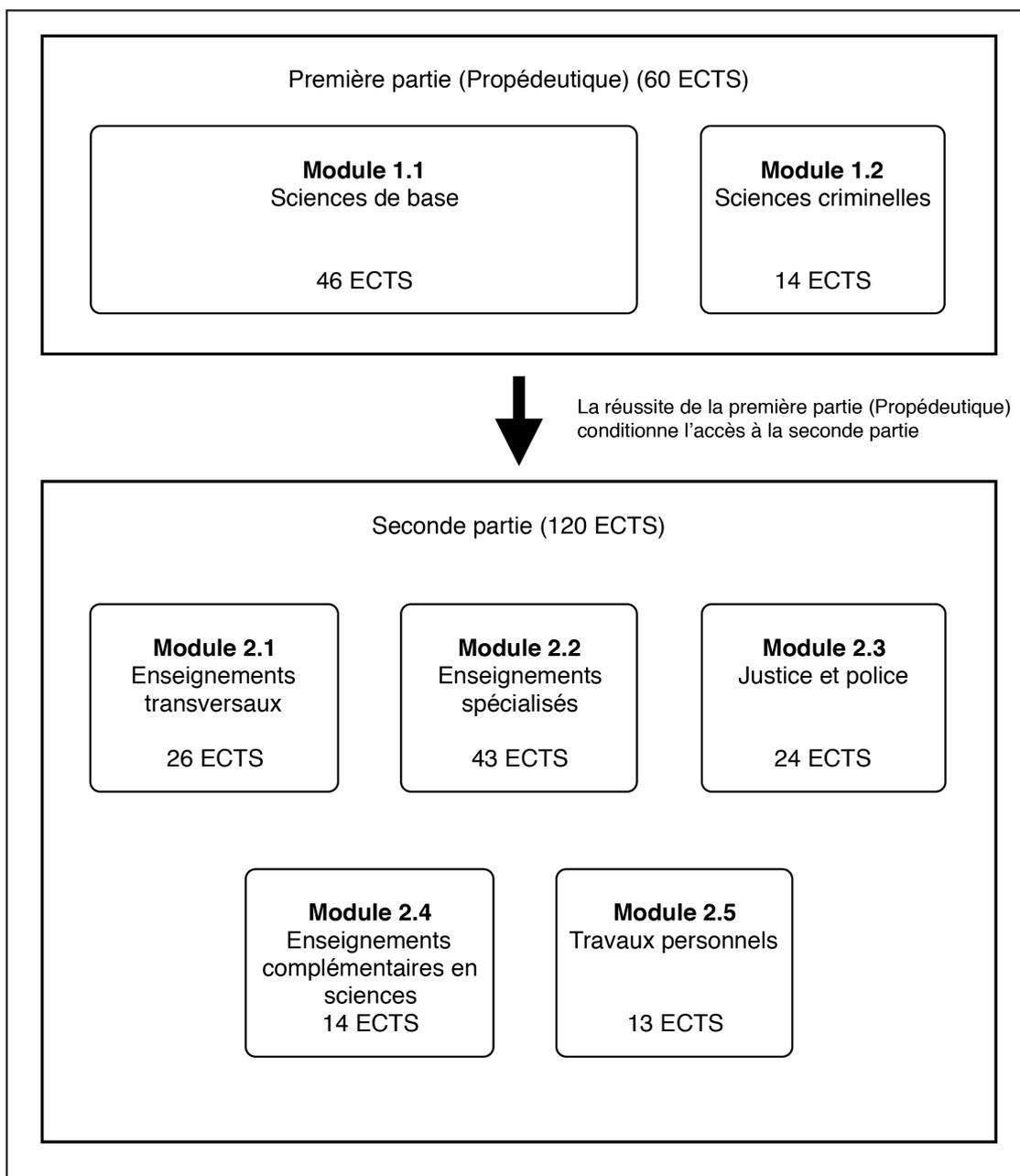
Une grande majorité de la littérature en sciences criminelles est publiée en anglais ; dès lors la lecture de l'anglais est indispensable.

Conditions de réussite

Les conditions de réussite des modules et du cursus de Bachelor sont régies par les articles 15 et 16 du Règlement d'études du Bachelor.



Structure générale du cursus (180 ECTS)



Lecture et légende des tableaux des modules

1. **Type de cours** : P = travaux pratiques
2. **Crédits ECTS** : 1 crédit ECTS vaut 25-30 heures de travail effectif.

Première partie : Propédeutique (60 ECTS)
Module 1.1 : Sciences de base (46 ECTS)
Conditions de réussite : cumulativement :

- une moyenne pondérée par les crédits de 4,0 au minimum ;
- la réussite des évaluations correspondant à au moins 37 crédits ECTS sur les 46 crédits ECTS du module à présenter.

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	Semestres						Evaluation	heures		ECTS
			1	2	3	4	5	6		cours	TP	
Mathématique I	Zuleta Estrugo	◆	●						Ecrit	56	28 P	6
Mathématique II	Zuleta Estrugo	◆		●					Ecrit	56	28 P	6
Algorithme et pensée computationnelle	Garbinato	◆	●						Ecrit	28	28 P	5
Programmation en Python	Huguenin	◆		●					Ecrit	28	56 P	6
Informatique et réseaux	Fuhrer	◆		●					Ecrit	28		3
Physique expérimentale I	Burmeister	◆	●						Validations et écrit	28	28 P	4
Physique expérimentale II	Galland	◆		●					Validation et écrit	28	14 P	3
Chimie générale avancée	Roussel	◆	●						Ecrit	42	28 P	5
Chimie organique (avec GEU)	Marendaz	◆		●					Ecrit	28	14 P	3
Chimie TP	Chauvin	◆		●					Validations		84 P	5
Total des crédits ECTS du module											46	

Module 1.2 : Sciences criminelles (14 ECTS)
Condition de réussite : une moyenne pondérée par les crédits de 4,0 au minimum.

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	Semestres						Evaluation	heures		ECTS
			1	2	3	4	5	6		cours	TP	
Science forensique générale: typologie des traces	Bécue	◆	●						Ecrit	28		4
Science forensique générale: méthodologie	Kummer et Estoppey	◆	●						Ecrit	28		4
Introduction au droit/méthodologie	Dongois	◆		●					Ecrit	28		3
Introduction à la criminologie	Aebi	◆	●						Ecrit	28		3
Total des crédits ECTS du module											14	

Seconde partie (120 ECTS)
Module 2.1 : Enseignements transversaux (30 ECTS)
Conditions de réussite : cumulativement :

- une moyenne pondérée par les crédits de 4,0 au minimum ;
- la réussite des évaluations correspondant à au moins 19 crédits ECTS sur les 30 crédits ECTS du module à présenter.

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	Semestres						Evaluation	heures		ECTS
			1	2	3	4	5	6		cours	TP	
Imagerie	Voisard	◆			●				Validations et oral	28	112 P	7
Microscopie	Massonnet	◆				●			Validations et écrit	28	28 P	4
Renseignement forensique	Ribaux	◆				●			Oral	28	28 P	4
Introduction à l'interprétation de l'indice scientifique	Taroni	◆					●		Ecrit	28	28 P	4
Introduction à la criminalistique numérique	Jaquet-Chiffelle	◆			●				Oral	28	28 P	4
Méthodes d'investigation sur les lieux	Delémont	◆						●	Validations et écrit	28	112 P	7
Total des crédits ECTS du module											30	

Module 2.2 : Enseignements spécialisés (41 ECTS)
Conditions de réussite : cumulativement :

- une moyenne pondérée par les crédits de 4,0 au minimum ;
- la réussite des évaluations correspondant à au moins 35 crédits ECTS sur les 43 crédits ECTS du module à présenter.

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	Semestres						Evaluation	heures		ECTS
			1	2	3	4	5	6		cours	TP	
Traces papillaires	Bécue	◆			●				Oral	28		3
Traces biologiques	Hall	◆			●				Ecrit	28		3
Traces d'objets	Champod	◆			●				Oral	28		3
Détection de traces de personnes et d'objets	Bécue	◆				●			Validations		140 P	7
Outils et méthodes d'investigations numériques	Casey	◆					●		Validations et oral	14	28 P	3
Criminalistique numérique pratique	Souvignet	◆				●			Validations et oral	28	42 P	5
Microtraces inorganiques	Massonnet	◆					●			14		
Méthodes en investigation d'incendies	Delémont	◆					●		Ecrit	14		6
Stupéfiants	Estoppey	◆					●			14		

TP Microtraces inorganiques	Massonnet	◆	●		42 P	
TP Méthodes en investigation d'incendies	Delémont	◆	●	Validations	42 P	3
TP Stupéfiants	Esseiva	◆	●		42 P	
Armes à feu	Galluser	◆	●	Validations et oral	28	28 P 4
Examens techniques des documents	Champod	◆	●	Validations et oral	28	28 P 4
Total des crédits ECTS du module						41

Module 2.3 : Justice et police (24 ECTS)

Conditions de réussite : cumulativement :

- une moyenne pondérée par les crédits de 4,0 au minimum ;
- la réussite des évaluations correspondant à au moins 18 crédits ECTS sur les 24 crédits ECTS du module à présenter.

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	Semestres						Evaluation	heures		ECTS
			1	2	3	4	5	6		cours	TP	
L'enquête judiciaire	Gremaud	◆				●		Oral	28		3	
Droit pénal I	Dongois	◆			●	●		Ecrit	56	14 P	5	
Droit pénal spécial	Macaluso	◆					●	Oral	28		3	
Organisation judiciaire et procédure	Tappy	◆					●	Oral	56	28 P	5	
Médecine légale	Grabherr	◆				●	●	Oral	28	28 P	3	
Introduction aux méthodes de criminologie	Caneppele	◆				●		Oral	28	28 P	4	
Total des crédits ECTS du module											23	

Module 2.4 : Enseignements complémentaires en sciences (14 ECTS)

Condition de réussite : une moyenne pondérée par les crédits de 4,0 au minimum.

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	Semestres						Evaluation	heures		ECTS
			1	2	3	4	5	6		cours	TP	
Probabilités et statistique	Koch	◆			●			Ecrit	28	28 P	4	
Biochimie	Heinis	◆			●			Ecrit	28	14 P	3	
Analyse structurale	Patiny	◆				●		Ecrit	14	14 P	2	
Méthodes de séparation analytique	Roussel	◆				●		Validations et écrit	28	70 P	5	

Total des crédits ECTS du module

14

Module 2.5 : Travaux personnels (11 ECTS)

Condition de réussite : une moyenne pondérée par les crédits de 4,0 au minimum.

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	Semestres						Evaluation	heures		ECTS
			1	2	3	4	5	6		cours	TP	
Pratique forensique	Weyermann	◆						●	Validations et oral	140 P	6	
Travail personnel	tous	◆						●	Validation	140	6	
Total des crédits ECTS du module											12	